



# Maîtriser les attributions économiques du C.E.

155001047

Toutes nos formations sont proposées en intra entreprise

## G.P.E.C. et stratégie de l'entreprise



### Vos attentes

Tous les trois ans, l'employeur est tenu d'engager des négociations en vue de la signature d'un accord portant sur la **G**estion **P**révisionnelle des **E**mplies et des **C**ompétences.

Cet accord comporte notamment les modalités d'information du C.E. sur la stratégie de l'entreprise et ses impacts sur l'emploi et les compétences.

Par ailleurs, le C.E. doit tous les ans être consulté sur les prévisions annuelles ou pluriannuelles en matière d'effectifs.

Vous souhaitez en savoir plus...

### Public et durée

Cette formation s'adresse aux membres du C.E., ainsi qu'aux délégués syndicaux.

Durée : 1 jour

## Programme

### 1. Cadre légal de la G.P.E.C.

- Négociation triennale sur la G.P.E.C.
- Accord G.P.E.C. – Accord de méthode – P.S.E.

### 2. Information – Consultation du C.E. sur la stratégie de l'entreprise et ses effets prévisibles sur l'emploi

- Point sur les informations – consultations existantes
- Informations complémentaires en application de la négociation issue de l'art. L2242-15 et suivant du code du travail

### 3. Veille des métiers sensibles et stratégiques

- Référentiels métiers, compétences, formation
- Impact des mutations technologies et des stratégies sur les activités, les métiers, les emplois et les compétences...
- Sources de veille interne externe

### 4. Actions mises en œuvre auprès du personnel

- Suivi des entretiens professionnels
- Suivi du plan de formation individualisé
- Autres mesures contenues dans l'accord G.P.E.C. (V.A.E., reconversion, mobilité, gestion de carrière...)
- Suivi spécifique de l'emploi des seniors
- Informations quantitatives et qualitatives